

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Donges le 14 février 2014

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes déclaré(e) candidat(e) à la Mairie de Donges à l'occasion des élections municipales qui se tiendront les 23 et 30 mars prochains.

La mise en place d'un PPRT suscite une vive émotion mêlée d'incompréhension et de colère chez les Dongeoises et Dongeois.

Les services de l'État ont eux-mêmes reconnus, lors de la réunion du 8/11/13, devant différentes associations et élus qu'avec le projet de PPRT tel qu'il est :

-la SECURITE des riverains n'est pas assurée :

-que la RESPONSABILITE de l'industriel est reportée sur les riverains.

Dès la prescription du PPRT, les habitants ont exprimé au sein de l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT plusieurs principes et exigences :

- refus de payer pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables considérant qu'il est de la responsabilité de l'industriel de réduire les risques à la source ,*
- refus de « bunkériser » leur habitation,*
- réviser la loi Bachelot du 30 juillet 2003, injuste et inefficace en l'état,*
- décider d'un moratoire sur l'ensemble des PPRT dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte.*

Très rapidement, l'État, des élus locaux ont détourné leurs propos pour focaliser leurs discours exclusivement sur les travaux et leur financement.

Puisque vous êtes demain susceptible de gérer la commune, l'ADZRP s'adresse à vous aujourd'hui afin de connaître vos réponses aux questions suivantes :

- ● Les photographies aériennes de la commune de Donges parues dans l'édition d'un journal local le 16 juillet 2013 démontrent que de nombreuses habitations ont été détruites au bénéfice de la raffinerie qui n'a cessé au fil du temps de coloniser les terrains et de se rapprocher de l'habitat restant.*

Les responsabilités de l'État et des élus communaux qui ont laissé faire ne sont-elles pas engagées ?

Que comptez-vous faire pour enrayer les prétentions de l'industriel ?

- ● Donges est confrontée à plusieurs sources de risques non prises en compte dans le projet actuel de PPRT :*
 - Sismicité*
 - Nappe de gaz souterraine*
 - Proximité du centre de stockage La Grée – Maca*
 - Transports routiers de matières dangereuses*
 - Voie ferrée qui traverse les installations de la raffinerie.*

Quelles initiatives envisagez-vous de prendre pour imposer des solutions visant à assurer la sécurité des riverains sans leur imposer de nouvelles contraintes ?

Associez-vous l'ADZRP à ces dossiers comme nous le demandons?

- ● Le projet de PPRT soumis à enquête publique est dans l'attente d'une décision du représentant de l'État.

Quel est votre positionnement par rapport au projet de PPRT en l'état ?

Les mesures annoncées et qui voudraient s'imposer aux riverains sont-elles adaptées à la hauteur des dangers potentiellement existants ?

Sont-elles de nature à assurer la sécurité des riverains ?

Êtes-vous d'accord avec notre association quand elle affirme que le dispositif d'accompagnement des riverains (PARI) vise à diluer la responsabilité de l'État et de l'industriel pour la reporter sur les riverains ? Quelles sont les informations en votre possession sur le système PARI ?

- ● Que proposerez-vous aux riverains dont les habitations se trouvent en zone de délaissement ?

Dans le même temps, les commerçants, les industriels impactés dans le projet actuel de PPRT sont ignorés, envisagez-vous un dispositif pour remédier à cette situation ?

En ce qui concerne les établissements publics impactés, envisagez-vous comme le préconise le texte, de vous limiter aux travaux obligatoires (à savoir 1 % du budget d'investissement) ou irez-vous au-delà ?

- ● En cas d'arrêt du raffinage qui entraînerait la disparition des 2 unités qui sont à l'origine des travaux sur les habitations (FCC et DEE) que seront vos exigences pour éviter par exemple l'installation de nouveaux bacs de stockage sur les espaces libérés ?

- ● En cas de succès aux élections municipales quelle sera votre attitude si le PPRT est approuvé ?

Engagerez-vous une démarche municipale ? Si oui, laquelle ?

Soutiendrez-vous activement les riverains qui traduiront cette décision devant les tribunaux ?

Votre municipalité appuiera-t-elle auprès des élus nationaux la nécessité d'une révision de la loi Bachelot et la mise en place d'un moratoire ?

- ● Trop de riverains se plaignent des nombreuses nuisances de plus en plus fréquentes qui leur sont imposées: odeurs, fumées, bruits.

Les réponses de l'industriel sont le plus souvent dilatoires. Or chacun sait les conséquences sur la santé de tels phénomènes.

- ● Quelles exigences porterez-vous auprès de l'industriel ?

Que seront les mesures foncières que vous préconiserez afin d'éloigner les habitants des sources de dangers ?

De nombreux textes incitent les citoyens à prendre part à la préservation et à l'environnement : charte de l'environnement – code de l'environnement – convention d'Aarhus.

C'est l'attitude au service de toutes et de tous qui guide l'action de l'ADZRP depuis sa création.

Dans l'attente de vos réponses écrites, nous vous prions de croire, à l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Pour les membres du Conseil d'Administration de l'ADZRP.

Le Président
Stéphane BODINIER

Le Vice Président
Nicolas REDSAND

